

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise en location de locaux dans l'immeuble Cap Azur situé rue Chevalier Paul à
13002 Marseille, destinés au relogement de services départementaux.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les services de la collectivité, pour une grande partie, sont installés à l'Hôtel du Département 52 avenue de Saint Just à 13004 Marseille. A ce jour, la totalité du site est occupée et les directions qui y sont logées manquent d'espace malgré les efforts de rationalisation réalisés.

Aussi, il a été envisagé de rechercher des locaux pour y transférer certains services. Des prospections ont été engagées et parmi les propositions qui nous sont parvenues, l'une d'entre elles a retenu notre attention.

Il s'agit de surfaces à usage de bureaux dans un immeuble dénommé Cap Azur, 67 rue Chevalier Paul à Marseille 13002.

Les locaux proposés totalisent une surface de l'ordre de 3 428 m², représentant les rez-de-chaussée, premier, deuxième et quatrième étages. Le propriétaire prévoit de rénover ces locaux, de les cloisonner, de revoir la climatisation et de les câbler.

Des emplacements de parking en sous-sol, au nombre de 53, sont également proposés à la location.

A ce stade le rapport ne présente aucune incidence financière.

Cette solution constitue une opportunité de relogement de services dans de bonnes conditions de travail.

Il est donc proposé de valider le principe de la prise à bail de ces biens. Les modalités juridiques et financières de cette location seront examinées lors d'une prochaine commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

